



*Lettre ouverte au Premier ministre Xavier Bettel, à la ministre des Finances Yuriko Backes et au ministre de l'Énergie Claude Turmes*

Luxembourg, le 19 octobre 2022

**Le gouvernement luxembourgeois doit faire preuve de cohérence dans sa position anti-nucléaire :**

**NON aux allègements fiscaux pour les fonds d'investissement respectant les critères de la taxonomie européenne, qui comprend le gaz et le nucléaire !**

En date du 6 juillet dernier, le Parlement européen a malheureusement approuvé la proposition de la Commission européenne de Bruxelles et a classé les investissements dans le gaz et dans l'énergie nucléaire comme étant des investissements durables, dans le respect de la taxonomie européenne. Et ce malgré le fait que les deux sources d'énergie ne soient ni écologiques ni neutres pour le climat, et qu'elles soient liées à d'autres problèmes graves en plus de cela, comme l'élimination des déchets radioactifs ou encore le risque d'un accident nucléaire entraînant la contamination de régions, voire de pays entiers.

Pour rappel, la taxonomie de l'UE était censée être une sorte d'écolabel pour le secteur financier, qui répertorie les activités économiques durables. Néanmoins, à l'heure actuelle, cette taxonomie n'est ni respectueuse des normes environnementales, ni en harmonie avec les normes sociales. En y ajoutant le gaz et le nucléaire, elle renforce encore l'apparence d'être un pur *greenwashing* d'investissements de tout genre.

Le gouvernement luxembourgeois avait annoncé qu'il allait porter plainte, ensemble avec l'Autriche, contre cette taxonomie européenne. Greenpeace et le Mouvement Ecologique saluent expressément cette décision. Cependant, le gouvernement doit maintenant exprimer clairement sa position dans d'autres domaines, notamment lorsqu'il s'agit d'imposer des barrières financières aux formes d'énergie dangereuses et non durables.

Depuis 2021, les fonds d'investissement domiciliés au Luxembourg qui investissent tout ou partie de leur capital suivant les critères de la taxonomie européenne, bénéficient d'un avantage fiscal échelonné dont le montant dépend de la part des investissements conformes à la taxonomie dans le portefeuille total. Or, suite au vote en faveur du gaz et du nucléaire au Parlement européen - et après l'annonce d'un recours luxembourgeois contre ce vote - le maintien de cet avantage fiscal serait un non-sens du point de vue politique.

Au vu de ce qui précède, le Mouvement Ecologique et Greenpeace réitèrent avec insistance leur

# GREENPEACE



**mouvement  
écologique**

soutien à la demande de la Chambre des Députés du 14 juillet (motion sur la politique fiscale) et invitent le gouvernement de ne pas prolonger ledit avantage fiscal au-delà de 2022, et d'explorer plutôt toutes les possibilités pour ne favoriser que les investissements réellement durables, sans nucléaire et sans gaz.

En outre, il est grand temps que l'État sorte définitivement l'argent public de l'industrie nucléaire - que ce soit dans le cadre du fonds de pension national FDC ou du soi-disant fonds pour l'avenir - et qu'il ferme le robinet financier à cette menace pour la survie de notre pays. La même chose est d'ailleurs valable pour les énergies fossiles.

Il ressort d'un article paru dans le Lëtzebuurger Land du 15 juillet 2022 que la place bancaire luxembourgeoise éprouve également du mal à se départir des investissements dans les énergies fossiles et nucléaires. Au moins dans les banques à participation publique (telles que BCEE, BIL, BGL-BNP Paribas, Raiffeisen...), les représentants de l'État doivent insister pour que les clients se voient proposer des produits d'investissement durables dignes de ce nom, c'est-à-dire des investissements qui font clairement abstraction des énergies fossiles ou radioactives.